CONSEIL MUNICIPAL du 03 juillet 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Vougay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire HÉNAFF.

Date de la convocation : 21 juin 2023

Étaient présents :
Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean PALUD, Mme Marie-Claire LEJONCOUR, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Nathalie DELACOUDRE CORVEZ, Mme Bernadette GOURLAY, M. Thibault HENRY, Mme Katell IZORE, M. Claude LE BERRE, M. Joël LE ROUX, M. Christophe QUENEL, M. TANGUY Fabrice, Mme Nathalie TANNÉ.

Absent (s) excusé(s) : Mme Monique BRAMOULLÉ, M. Ludovic MOAL
M. Claude LE BERRE ayant donné pouvoir à M. Jean PALUD

Secrétaire de séance : Monsieur Thibault HENRY

Présence de Monsieur Éric MINGANT, chargé de mission collectivités et tertiaire de HÉOL

La condition du quorum atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame le Maire demande à rajouter un point l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023
2- Décision Budgétaire Modificative ;
3- Titres restaurant : Mandat au centre de gestion du Finistère pour le contrat de groupe de titres restaurant,
4- Produit Amende de Police – Demande de Subvention au titre de l'année 2023,
5- Lotissement Communal « Clos de la Vallée » 3 -ème tranche
6- Fixation du prix d'achat pour l'extension de l'assainissement à la clé des champs ;
7- Régularisation d'emprise par Finistère Habitat
8- Comptes-rendus des Adjoints
9- Informations et Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 mai 2023

(Délibération n° 2023-06-01)

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière réunion par mail, il n'est pas procédé à sa lecture.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal si des remarques ou des commentaires sont à apporter et le soumet ensuite à l'approbation du Conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Décision Modificative n° 1 -budget communal 2023

(Délibération n° 2023-06-02)

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de susciter à une décision modificativen°1 du budget principal 2023, rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables pour prévoir et autoriser notamment les nouvelles dépenses.

Décision :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 au budget 2023 telle que proposée par Mme Le Maire par le vote des écritures suivantes définies dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

020- Dépenses imprévues			
20	Dépenses Imprévues	-18 900.00	
TOTAL OPÉRATION		-18 900 €	

B - RECETTES

CHAPITRE 16 : Emprunt et Dettes assimilés			
1641	Emprunts en cours	18 900.00	
TOTAL OPÉRATION		18 900 €	

3- Mandat au Centre de Gestion du Finistère « contrat groupe de titres restaurant »,

(Délibération n° 2023-06-03)

Madame le Maire expose la proposition du CDG 29 du lancement « contrat groupe » pour l'acquisition de titres de restaurant.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1er janvier 2024.

Considérant que la commune ne propose pas de dispositif de restauration collective à ses agents ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la commune de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.
- Dit que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

4- Produit Amendes de Police – Demande de Subvention au titre de l'année 2023

(Délibération n° 2023-06-04)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Conseil Départemental souhaite mobiliser plus efficacement le produit d'amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2023 pour :

- La sécurité des cyclistes ;
- La sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite ;
- La sécurité des riverains (apaisement des vitesses, radar pédagogique),
- La sécurité des usagers des transports en commun,

Le Conseil Départemental propose une enveloppe de répartition, par une sélection de dossiers et les projets bénéficieront d'une subvention adaptée comprise entre 1 000.00 et 20 000.00 €
Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Sécurisation des voies communales n°2-5-10 (kerscouejou ; clos de la vallée ; moguer).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

5- Lotissement Communal « Clos de la Vallée » 3 -ème tranche

(Délibération n° 2023-06-05)

Madame le Maire précise au Conseil municipal que suite à la première esquisse présentée lors du CM du 09 mai 2023, Monsieur Luc Page représentant du bureau d'étude ING Concept a procédé aux diverses modifications du plan d'aménagement de la 3ème tranche du Lotissement « Clos de la Vallée ». Afin de ne pas perdre de temps, il est proposé au Conseil municipal de valider le schéma d'Aménagement du Lotissement tel que présenté et autoriser Mme le Maire à déposer le Permis d'Aménager pour instruction.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- ✓ VALIDE le schéma d'aménagement du lotissement tel que présenté par ING Concept ;
- ✓ AUTORISE Mme le Maire à déposer le Permis d'Aménager pour Instruction,
- ✓ CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision auprès de toutes les autorités qualifiées,
- ✓ AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents se rapportant à l'affaire.

6- Validation du prix d'achat pour l'extension de l'assainissement à la clé des champs

(Délibération n° 2023-06-06)

Madame le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'un accord du tarif au mètre carré a été convenu entre la commune et Monsieur Ludovic MOAL pour l'extension de l'assainissement semi-collectif situé à la clé des champs. Ce tarif est fixé à 1.00 € du m², précise que tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal

- ✓ VALIDE le tarif d'achat à 1 € du m² ;
- ✓ AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents se rapportant à l'affaire,
- ✓ CHARGE Mme le maire à s'acquitter des frais afférents à l'acquisition.

7- Régularisation d'emprise par Finistère Habitat

(Délibération n° 2023-06-07)

Madame Le Maire fait lecture du courrier du 07 juin 2023 de Finistère Habitat informant la commune de son souhait d'acquérir des emprises appartenant à la commune. Ces parcelles cadastrées sont en section AD n° 31 d'une contenance de 23 m², parcelles section AD 109 et AD 110 pour des contenances de 19 et 20 m². (Cf. joint) Les frais sont à la charge de Finistère Habitat.

Après vérification des emprises faites par Finistère Habitat, le Conseil municipal valide la proposition de régularisation ainsi que les modalités suivantes :

- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'affaire
- CHARGE Finistère Habitat des Frais de cession ;
- AUTORISE Finistère Habitat de consulter et d'obtenir un avis des domaines,
- AUTORISE Mme le maire a cédé les terrains à l'euro symbolique.

8- Point supplémentaire : Terrains en friche et haies débordant sur les voies publiques

(Délibération n° 2023-06-08)

Rajout de point en début de séance, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal dans le but de prendre une délibération pour faire intervenir une entreprise aux frais des propriétaires négligents sur des travaux de broyage dans les terrains en friche et d'élagage des haies débordant sur le terrain communal.

Elle informe le conseil que les propriétaires négligents seront prévenu avant intervention d'une entreprise par deux courriers distincts (premier courrier demandant les travaux, deuxième courrier avertissant l'intervention à leur frais).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

- ✓ CHARGE Mme le Maire de prévenir le propriétaire par courrier ;
- ✓ VALIDE la proposition de Mme Le maire sur l'intervention d'une entreprise extérieur au frais des propriétaires.

9-Comptes-rendus des Adjoints

(Délibération n° 2023-06-09)

Jean-Luc POSTEC :

Conseil d'école :

C'est tenu le jeudi 15 juin dans l'établissement, 54 enfants seront à la rentrée de 2023-2024,
La liste des fournitures scolaires sont validées ;

Bilan des projets 2023-2024 :

- Cinéma : 2 séances dans l'année au lieu de 3
- Médiathèque : 1 fois par mois
- Piscine : 11 séances prévues au 3 -ème trimestre
- Visites des expositions en avant premières au Château de Kerjean
- Océanopolis et Tri-Glaz
- Spectacles CCPL
- Projet Classe Découverte du 15 au 17 mai 2024 du CP au CM2

Le projet de Classe découverte s'élève à 7 884.00 €, une demande de subvention exceptionnelle de 1 000.00 € est demandée à la municipalité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal valide la demande de subvention exceptionnelle de 1 000.00 euros.

Portail Neothysweb : à ce jour, il reste 13 familles toujours pas inscrites sur le portail.

Restauration scolaire : un appel d'offres a été lancé pour les communes de Plouzévédé, Trézilidé et Saint-Vougay.

Banque Alimentaire : réunion d'information le 24 mai, il faut faire le point sur l'organisation de distribution de l'aide. Saisir avec le nouveau logiciel le stockage des denrées et la réservation en ligne.

Marie-Claire LE JONCOUR

La commission s'est réunie :

Panneaux Vallée du Lojou : achevés, les employés communaux iront les chercher et les installeront dès que possible.

Panneau de la mairie : en cours de réalisation

Panneau Entrée Bourg : Le panneau est vieillissant et il faudrait songer à le remplacer. Proposition de solliciter M. PENNEC pour 1 ou 2 panneaux ? Ce point sera revu à la rentrée.

Bilan école de sport : réunion de Bilan du 23 juin, 44 enfants de GS et CP ont fréquenté l'école de sport. Ils ont découvert 11 disciplines (football, équitation, voile etc.). Les cours seront reconduits l'an prochain.

Raid Aventure : aura lieu à Guissény les 7 et 8 juillet, kayak, paddle, dina mix laser, course d'orientation.
Raid Aventure Junior : lundi 10 et mardi 12 juillet session complète

ALSH : plusieurs camps sont prévus cet été, 3 camps à Roguennic. Une colo à l'Ile de Batz et une autre à Santec.

Jean PALUD

La section de voirie entre l'entrée du lotissement Clos de la Vallée et Tromeur a été rénovée au mois de juin. Il reste une bicouche à appliquer.

Le point à temps sera réalisé cette semaine par l'entreprise Le Foll. Compte tenu du prix de l'émulsion (930€/t) il a été commandé le même poids que l'an passé : 8t. L'ensemble des chaussées prévues ne pourront pas être réparées, uniquement celles présentant un caractère d'urgence.

Les numéros de boîtes à lettres n'ont pas été tous récupérés. Une annonce sera remise dans le prochain bulletin municipal.

10- Informations et Questions Diverses

ZAN (Zéro Artificialisation Nette), objectifs de réduction de consommation des espaces ENAF (espaces naturels agricoles et forestiers). Ce qu'il faut retenir, limitation du foncier 1 hectare pour 10 ans ; le SRADDET va être modifié, il s'impose au SCOT. Le PLUIh sera conforme au SCOT.
Le SCOT 307 ha repartit sur les 3 communautés des Communes (HLC, Landivisiau, Morlaix) pour les fonctions de l'économie, des équipements, de l'habitat.

Allée de Kerjean : agrandissement du périmètre des Bâtiments de France (ABF).

Emprunt CLAAS : emprunt contracté en 2016 s'achève en juillet 2023.

Pact Finistère 2030 : attribution d'une subvention de 20 000.00 € pour la rénovation de l'école (lampes ; portes)

Intervention Éric MINGANT (HEOL) : présentation globale des consommations énergétiques et des dépenses du patrimoine de la commune. Il s'avère que la consommation globale est très stable, en 2022, la plus grande livraison de carburants est compensée par la baisse de consommation dans le secteur éclairage public. La consommation des bâtiments n'a pas varié malgré un climat chaud.

La dépense globale au contraire, augmente, principalement à cause de la flambée du prix du carburant liée à la crise énergétique suite à la guerre en Ukraine. C'est une hausse de 4 000 € su un an soit une évolution de +16 %.

En termes de comparaison, la commune est dans la moyenne territoriale, autant sur la dépense que sur la consommation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 :

Liste des DELIBERATIONS de la séance

D.n°2023.06.01 Approbation du compte rendu de la séance du 09 mai 2023

D.n°2023.06.02 Décision Modificative n° 1 -budget communal 2023

D.n°2023.06.03 Mandat au Centre de Gestion du Finistère « contrat groupe de titres restaurant »,

D.n°2023.06.04 Produit Amende de Police – Demande de Subvention au titre de l'année 2023

D.n°2023.06.05 Validation du Lotissement Communal « Clos de la Vallée » 3 -ème tranche

D.n°2023.06.06 Validation du prix d'achat pour l'extension de l'assainissement à la clé des champs

D.n°2023.06.07 Régularisation d'emprise par Finistère Habitat

D.n°2023.06.08 Point supplémentaire : Terrains en friche et haies débordant sur les voies publiques

D. n°2023.06.09 Comptes-rendus des Adjoints : Ecole demande de subvention exceptionnelle

Le secrétaire de séance :
M. Thibault HENRY

Mme Le Maire
Marie-Claire HENAFF

MAIRIE DE ST-SOUGAY 29440